

Adolescence, psychothérapie et prise en charge hospitalière.

Dr Guillon (psychiatre), M. Gaubert (directeur des soins jusqu'en 07/2009), M. Wurmberg (psychologue),
M. Boil (éducateur spécialisé diplômé des Beaux Arts), M. Kempf (cadre de santé, 2003-2007),
Mme Clement (cadre de santé, 2008), Mme Kieffer (cadre de santé, 2009), Mme Fleck (cadre de santé, 2009)

Centre hospitalier de Rouffach

CONTEXTE

Les activités psychothérapeutiques s'inscrivent dans le projet thérapeutique de l'adolescent. Leurs champs d'application sont l'évaluation et le soin. Classiquement, deux types d'activités sont envisagés : activités prescrites et activités choisies. Les activités prescrites permettent de maintenir la dimension thérapeutique. Les activités choisies spontanément favorisent le développement des capacités de chacun, renforcent l'affirmation de soi. Planifier les activités permet d'introduire la notion de temporalité, de fixer des repères et de coordonner les actions. Définir des critères d'évaluation de l'impact des actions psychothérapeutiques sur l'état clinique apparaît pertinent.

En 2005, un référentiel d'observation dans le cadre des activités thérapeutiques a été élaboré.

OBJECTIFS

Evaluer la traçabilité des actions psychothérapeutiques et mettre en place un référentiel d'observation.

CALENDRIER

- **2005** Référentiel d'observation : grille ASTA
- **2007** Présentation à la CME
- **2008** Construction, test et validation de la grille de recueil et du guide d'utilisation
- **2009** Audits cliniques ciblés / analyses des résultats / actions d'amélioration / développements ultérieurs

METHODOLOGIE

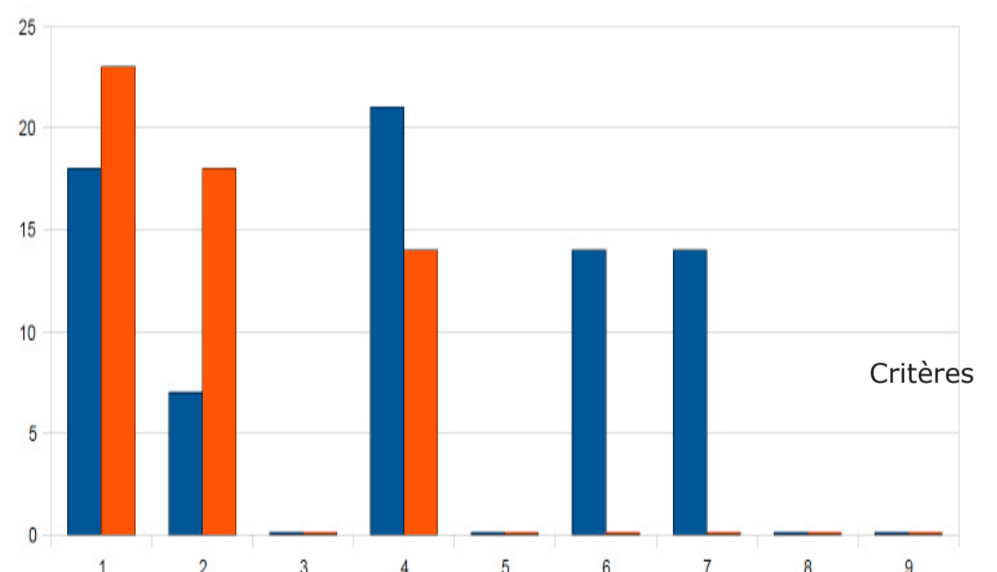
- **Deux audits cliniques ciblés**
- Grille d'évaluation comportant 9 critères
- 1er audit et 2ème audit : 23 dossiers
- Adolescents hospitalisés à Ado'sphère
- Critères d'exclusion : durée d'hospitalisation inférieure à deux jours

RÉSULTATS

- Critère n°1** : projet médical à l'admission
- Critère n°2** : projet thérapeutique
- Critère n°3** : élaboration des programmes d'activités
- Critère n°4** : comptes rendus relatifs aux activités
- Critère n°5** : fiches de liaison spécifiques à des activités
- Critère n°6** : application de la grille ASTA
- Critère n°7** : score total et scores partiels de la grille
- Critère n°8** : utilisation hebdomadaire de la grille
- Critère n°9** : synthèse des actions psychothérapeutiques



Nombre de dossiers



ACTIONS D'AMÉLIORATION

- **Actions améliorées entre les deux audits** : formalisation du projet médical et du projet thérapeutique
- **Actions à renforcer rigoureusement** : formalisation du programme personnalisé d'activités (types d'activités, objectifs, plan d'actions) ; observations relatives aux activités ; systématisation d'une synthèse des actions psychothérapeutiques ; redéfinition du champ d'application du référentiel d'observations ASTA

DÉVELOPPEMENTS ULTERIEURS

Élaborer un schéma organisationnel psychothérapeutique
Promouvoir des outils d'évaluation validés des actions psychothérapeutiques

Renforcer l'interdisciplinarité dans le soin psychothérapeutique